



ARRETE N°2020/87

Attributions du Conseil Communautaire déléguées au Président

PORTANT sur l'extension sur le patio à la Maison des services Au Public de Saint Pol de Léon pour l'implantation du service économique.

Le Président de HAUT-LEON Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire CC-2017-01-N29 du 18 janvier 2017, donnant délégation au Président notamment en matière de commande publique ;

VU le code de la commande publique et notamment l'article L et R 2123-1 ;

VU la délibération n°CC-2017-11-N273 du 8 novembre 2017 réservant une suite favorable à la réalisation des travaux ;

VU le marché n°2019/10/01 – Extension sur patio à la Maison de Services au Public de Saint Pol de Léon pour l'implantation du service de développement économique.

ARRETE

Article 1

Lot	Prestations	Moins value	Plus value
Gros-œuvre	Réfection des joints de mur en moellons		7.812,00 € TTC

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- ☞ à Monsieur le Préfet du Finistère ;
- ☞ au Directeur Général des Services.

Fait à Saint Pol de Léon, le 29/06/2020

Le Président,
Nicolas FLOCH